

Les subsides

Tout d'abord, il y a le rôle d'ombudsman. Nous estimons nécessaire d'avoir un ombudsman autonome et indépendant, qui ne dépende pas du surintendant des institutions financières ni du ministre de la Consommation et des Corporations, mais qui soit autonome et indépendant et que l'on puisse appeler à l'aide d'un numéro 1-800. Il jouerait le rôle d'arbitre et pourrait résoudre beaucoup de problèmes.

À notre avis, toutes les personnes qui ont été exploitées par les banques auraient dû être remboursées, à titre de mesure de réparation à court terme. C'est pour cela que je recommande un gel d'un an à compter de la date de présentation du rapport à la Chambre. Après tout, la Banque Royale acceptait le principe d'un gel de sept mois. Nous avons trouvé que c'était une bonne idée et qu'il fallait la poursuivre jusqu'à sa conclusion logique.

Je voudrais aussi faire remarquer que c'est maintenant au gouvernement qu'il appartient d'agir. Le comité a présenté son rapport. Un simple député de ce comité a pris ce rapport et en a fait un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce projet de loi fait partie du rapport. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est parler de ce projet de loi qui propose des modifications à la Loi sur les banques, lesquelles rendront justice au consommateur. Nous sommes d'accord pour appuyer cela, mais le gouvernement doit agir.

Je reconnais qu'il y a une relation spéciale entre le parti conservateur, le parti libéral et les banques. En fait, il suffit de regarder les contributions que le parti conservateur a reçu des banques en 1986. Il a reçu 35 000 \$ de la Banque de Montréal, 35 000 \$ de la Banque de Nouvelle-Écosse, 35 000 \$ de la Banque Royale, 35 000 \$ de la Banque Toronto-Dominion et 35 000 \$ de la Banque de Commerce. En année d'élection, ces sommes sont doublées. En 1986, les libéraux ont reçu 35 000 \$ de la Banque de Montréal, 35 000 \$ de la Banque de Nouvelle-Écosse, 36 000 \$ de la Banque Toronto-Dominion et 37 000 \$ de la Banque de commerce. La Banque Royale n'a rien donné aux libéraux. Je sais que la situation est délicate. Nous en connaissons tous la raison, soit la renégociation qui est en cours. Le refinancement est inévitable.

C'est au gouvernement d'agir. Il pourrait accorder à ses députés la liberté de vote sur la motion à l'étude. J'exhorte le gouvernement à oublier pour l'instant les considérations financières que M. MacIntosh et consorts ont évoquées. Qu'il ne fasse pas comme le vampire qui court vite ment se cacher au lever du soleil. J'invite les ministériels à se prononcer librement sur cette motion, afin que nous puissions adopter le projet de loi d'initiative parlementaire du député de York-Scarborough (M. McCrossan) qui reprend à son compte ces recommandations. Ces dernières pourraient avoir force de loi. Ce serait logique. La justice l'exige et les consommateurs canadiens sont tout à fait en faveur.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui d'une drôle de motion qui frise l'irrecevabilité, mais je ne m'attarderai pas là-dessus pour l'instant. Je me bornerai simplement à signaler, monsieur, qu'il s'agit d'une motion de subsides. Ces motions permettent aux partis d'opposition de défier le gouvernement. Voilà ce que

prévoit le Règlement et tel est, en pratique, l'objet des motions de cet ordre.

Mon collègue dit avoir libellé sa motion de manière à exclure la question de confiance. Or, pour ce faire, il aurait fallu évidemment modifier le Règlement. S'il avait vraiment voulu changer la nature de la motion, le député aurait dû procéder autrement. Il aurait pu la présenter un jour désigné mais où la motion n'est pas mise aux voix, dans le but d'attirer l'attention du public sur cette question. Il a plutôt cherché à politiser une affaire qui doit rester à l'abri de l'esprit de parti, car elle concerne un problème sérieux qu'il faut régler parce qu'il est néfaste pour les Canadiens.

Pour la tenue de ses réunions, le comité permanent des finances et des affaires économiques n'a pas adopté la même formule que les autres comités de la Chambre des communes. Il préfère procéder par consensus parce qu'il traite de questions portant sur les impôts, qu'il s'agisse d'impôt sur les sociétés, d'impôt des particuliers ou de taxe d'accise, de questions visant les institutions financières, ou encore de questions sur les cartes de crédit qui l'amènent à parler des services bancaires et aussi de questions comme les prises de contrôle. Ces questions, monsieur le Président, sont cruciales pour tous les Canadiens, qu'ils soient conservateurs, socialistes ou libéraux.

Peu importe vos convictions politiques, si vous déposez de l'argent à la banque, vous vous attendez à pouvoir le retirer. Si vous traitez avec une banque, vous ne voulez pas payer des frais d'administration exorbitants ou encore voir quelqu'un puiser sans raison dans votre compte. Vous voulez vous assurer que le régime fiscal est juste, équitable et simple. Voilà donc les questions qu'ont étudiées les membres du comité, qui ont généralement réussi à s'entendre à l'unanimité. Essentiellement, ils ont organisé leur travail afin que, même après le dépôt de leur rapport, ils puissent continuer de suivre ces questions de façon à persuader le gouvernement de prendre certaines mesures, et ce dans l'intérêt du comité et dans l'intérêt des Canadiens en général.

Malheureusement, la motion que nous débattons aujourd'hui à la Chambre vise à briser ce consensus. Elle représente une tentative de la part d'un parti politique de tirer un certain avantage politique d'une question qui n'aurait pas dû servir à cette fin. À l'origine, la question n'a pas été soulevée par un des membres du Nouveau parti démocratique, puisqu'ils n'y connaissent rien en frais bancaires.

M. Rodriguez: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: C'est le député de Don Valley-Est (M. Atwell) qui, le premier, a attiré l'attention de la Chambre sur ce point. Mon vis-à-vis prétend que non. La Chambre a été saisie de ce problème en novembre dernier. Le comité a alors décidé de procéder à une enquête. Il a retenu les services de chercheurs, lesquels ont rencontré les membres du comité à plusieurs reprises, car ceux-ci tenaient à participer à ces travaux de recherche. Le 29 mars, le comité a rendu public son document de recherche et la teneur du mandat en vertu duquel il procéderait à une enquête sur les frais bancaires. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'y était pas; selon son habitude, il est arrivé quand tout était terminé.